

Programmes d'éducation thérapeutique du patient

Bilan au 31 décembre 2022

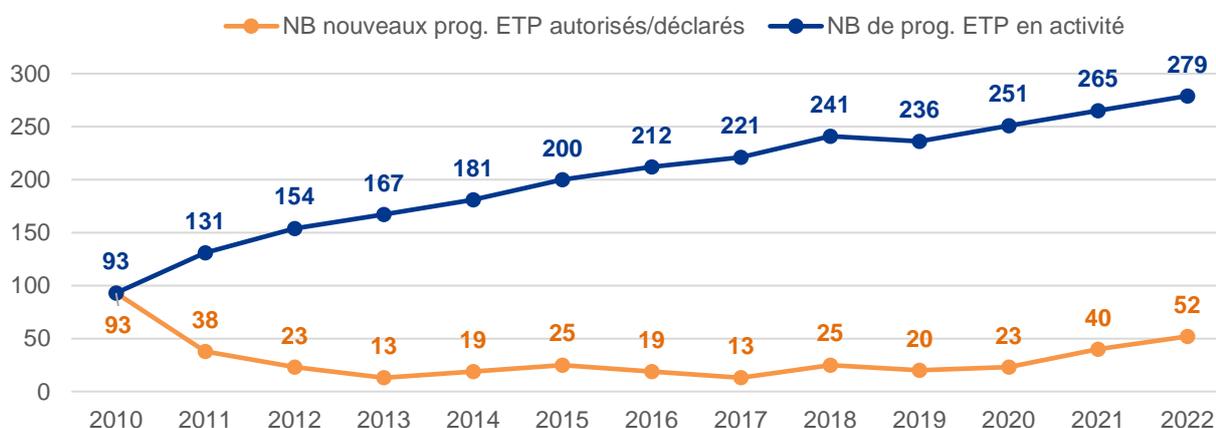
L'éducation thérapeutique du patient (ETP) vise à aider les patients à gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. C'est un processus continu, qui fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient.

Depuis le 1er janvier 2021, tout programme d'éducation thérapeutique mis en œuvre doit faire l'objet d'une déclaration à l'ARS. Jusqu'à cette date, les programmes étaient soumis à un régime d'autorisations quadriennales. Les autorisations en cours restent valables jusqu'à leur échéance et les programmes devront ensuite être déclarés par chaque coordonnateur.

Au cours de l'année 2022, 52 programmes d'éducation thérapeutique ont été déclarés.

Au 31 décembre 2022, 279 programmes d'éducation thérapeutique sont autorisés/déclarés et en activité dans les Pays de la Loire.

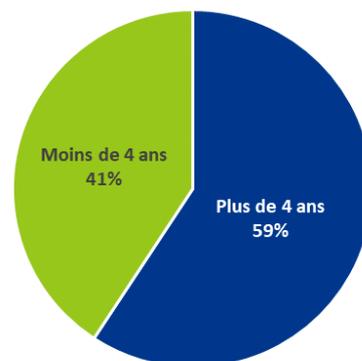
Evolution du nombre de programmes d'ETP en activité



On constate une relative stabilité du nombre de nouveaux programmes autorisés ou déclarés jusqu'en 2020. Le passage au régime déclaratif en 2021 semble avoir engendré une hausse du nombre de nouveaux programmes, mais il est trop tôt pour savoir si cette tendance va se poursuivre. Le déploiement des plans nationaux et notamment le plan maladies rares est également un facteur important expliquant cette augmentation des déclarations de programmes (8 nouveaux programmes concernaient les maladies rares en 2022 et 7 en 2021, contre seulement 3 en 2019).

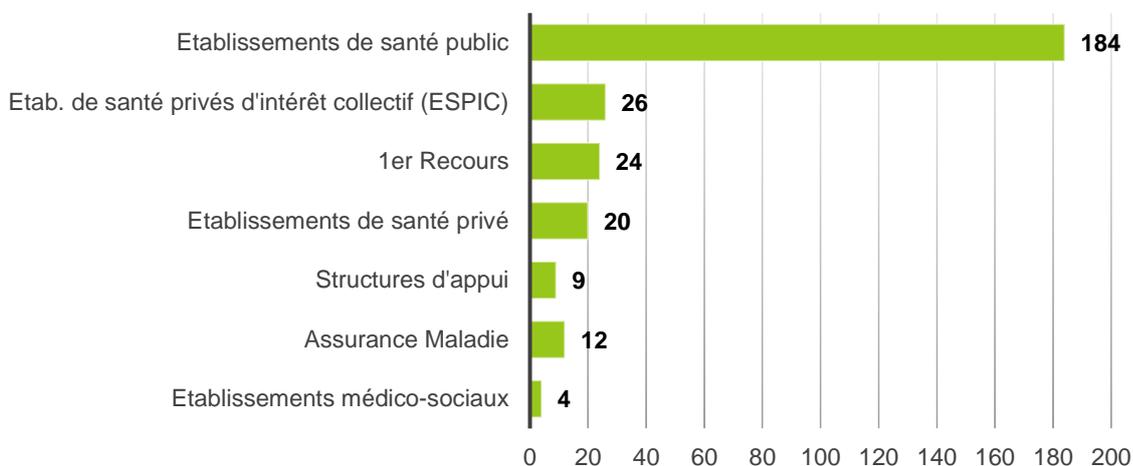
■ Durée d'activité des programmes d'ETP

Au 31 décembre 2022, 135 programmes sont en activité depuis moins de 4 ans et 144 en activité depuis plus de 4 ans.

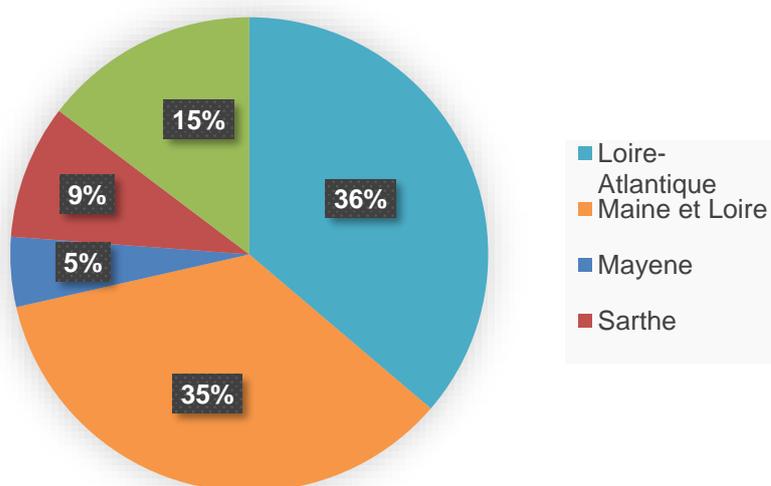


■ Origine des programmes

Les 279 programmes d'ETP en activité sont portés par :



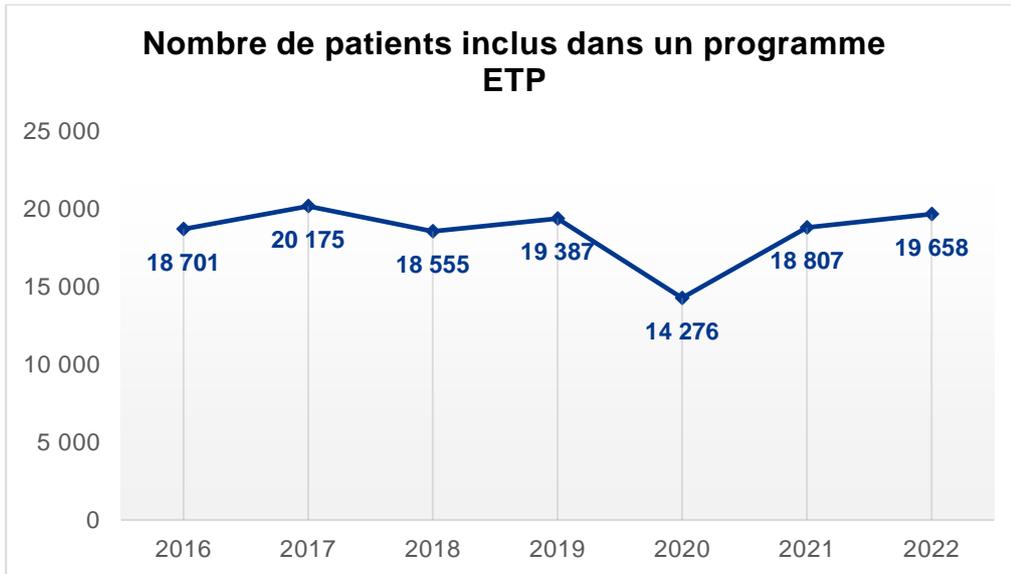
L'offre en ETP couvre l'ensemble des départements de la région Pays de la Loire.



Il est à noter qu'il existe également des programmes ETP de portée régionale (MSA, C3SI, COREVIH, ...) et quelques programmes pluri-régionaux, notamment sur les maladies rares.

■ Nombre de patients inclus en 2022

Au total, 19 658 patients ont été inclus en 2022 (hospitalisation : 7 146 – venues externes : 12 512).



Près de 90% des patients intègrent un programme porté par une structure sanitaire publique ou privée. Les inclusions de patients dans les structures de premier recours restent très faibles.

